er dass as nationd quart

it de l'ala scule at, dont

si les requart des

connoître ,

à la liquiprès aveir

de l'exami-

yée aujoura actidor prore. n Polissard,

liste des émi-

t un rapport

cole centrale

Chaumont. I

que Langres

fait valoir le

afin de leur

a stabilité, à

é l'école cen-

qu'il y ait de

ejette la rése

une autre qu

ar la commun

pareau centr

pôt dans cet

propose

e.

arrêté.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

der tractica der

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE

(Ere vulgaire.)

PRIMEDI 21 Prairiel.

Jeudi 9 Juin 1796.

Nouvelles de Gênes. — Armement d'un grand nombre d'habitans du Tyrol pour combattre les Franç is. —
Promotions de nouveaux pairs d'Angleterre. — Arrivée à Paris d'un tribun de l'état de l'état de Bâle. —
Lettre du commissaire du directoire p ès l'armée d'Italie, sur l'insurrection arrivée à Milan, Pavie et Lody. —
Victoire remportre par l'armée de Sambre et Meuse. — Passage de la Sieg par cette armée. — Discours de
Doulcet contre les groupes et les anarchistes.

AVIS.

Le prix de la souscription est actuellement de 50 liv. en mandats pour trois mois, ou de 1500 liv. en assignats de 100 liv. et au-dessous. Les souscripteurs de messidor, qui ont déjà reneuvellé, sont priés d'envoyer le supplément nécessaire, à moins qu'ils ne préférent d'être abonnés seulement pour un mois et demi, ou de faire retirer leurs fonds

de faire retirer leurs fonds.

L'augmentation présente n'aura aueun effet rétroactif; mais les abonnés des 1° . et 15 prairiel qui n'ont envoyé que 500 liv. sont invités de nouveau à adresser le supplément de 250 liv. sans lequel ils ne seront servis que deux mois. Les abonnemens pour les pays étrangers, conquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en numéraire, au prix de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

Les sousoripteurs de Paris et des départemens qui s'abonneront également en numéraire, ne seront point exposés à de nouvelles variations de prix.

ITALIE.

De Génes, le 19 mai.

On voit ici, depuis quelques jours, un grand nombre de cocardes tricolores. Le ministre de France, conformément à un arrêté du directoire exécutif, a déclaré qu'il ne reconnoîtroit point comme français ceux qui ne perteroient pas constamment la cocarde tricolore, & que dans aucun cas il ne leur accorderoit la protection de la république. Le directoire exécutif a aussi arrêté que les cossuls lui feroient parvenir chaque mois la liste de tous

les Français qui résident dans leur arrondissement. En conséquence, chaque Français devra se présenter chez le consul du lieu dans l'étendue duquel il réside.

L'affaire des feudataires genois n'est pas encore terminée. La contribution imposée à plusieurs a été modérée. Deux même en ont été dispensés, par de justes considérations. Mais ceux qui sont connas pour leur attachement à la coalition, ne méritant aucune faveur, seront obligés de payer les contributions qu'on leur a demandées. Dans plasieurs fiefs, on a cherché à seulever & à animer les habitans contre les Français, en leur faisant croire que ceuxei venoient pour mettre tout à feu & à sang. On a employé pour cet effet des émissaires connus & même des curés. Les commissaires français n'ont pas eu de peine à rassurer les habitans & à les ramener dans leurs villages, en leur persuadant qu'ils ne vouloient rien d'eux, & que loin de leur faire du mal, les Français les délivrereient de la tyrannie de leurs seigneurs. Ces pauvres habitans sont revenus bien vite de leur frayeur ; ils ont de la peine à croire que ce soit ces Français qu'on leur a représentés, même aux prones, comme des diables. — Les cercles politiques parlent ici de l'occasion favorable qui se présente au geuvernement génois de faire l'acquisition d'Oneille & de Loano, enclavés dans le territoire de la république & conquis par les Français. Il ne convient à ceux-ci ni de les garder, ni de les rendre au roi de Sardaigne. Ils n'ont pas besoin d'un petit territoire qui se trouve éloigné des frontieres de France, & ils ont intérêt d'empêcher que le roi de Sardaigne ait une communication avec la mer. Si le gouvernement gênois, au moment où les Français lui ont demandé trois millions, avoit demandé la cession d'Oneille, il est probable qu'on la lui auroit accordée. Le gouvernement génois pouvoit, sans se compromettre, faire prêter cette somme par des particuliers. Mais les membres influans du gouvernement ne croyoient pas alors que les Français pussent avoir des succès en Italie; ils sont si timides qu'ils n'oseroient pas même aujourd'hui faire aucune démarche active & entamer une négociation.

on, & à la férée aux adajoute - t - il, considérable quant populeus oncer sur 40

onsidérable que nune populeus oncer sur 40 lut donner liel par trois me que par l'als are municipalitaprès l'impres

lles Politique

Extrait d'une lettre de Trieste, du 28 mai.

On a retiré de cette ville toutes les troupes qui en formoient la garnison, & elles ont passé, avec celles qui sont venues de la Carniele & de la Carinthie, du cêté du Mantovan.

S'il faut en croire les dernieres lettres de Mantoue, les paysans de la Crémonese & du Mantouan, au nombre de plus de 15 mille, ont été armés & se sont joints aux Autrichiens.

Suivant les mêmes avis, dans le Tyrol, tous les habitans ont résolu de se lever en masse pour combattre les Français; ils se sont fait inserire pour un service volontaire, & ils ont promis de couvrir leurs montagnes. On évalue cette milise à plus de 60 mille hommes; chacun d'eux est armé d'une carabine & de deux pistolets. La seule ville du Tyrol fournit 8 mille combattans & ne demande à la cour de Vienne que des munitions; mais il faut qu'elles arrivent promptement, ainsi que les secours en hommes qu'on promet depuis si long-tems au général Beaulieu.

On assure que les Vénitiens ont fourni à l'armée autrichienne une certaine quantité de grains qui ont été payés comptant. Cependant le sénat de Venise a envoyé en qualité de provéditeur extraordinaire le noble Nicolas l'oscarini, avec la mission de veiller au maintien de la neutralité & au respect des propriétés.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 30 mai.

On mande de Vienne que le baron d'Alvinzi remplace la comte de Ferraris en qualité de président du conseil aulique de guerre.

Le quartier-général du comte de Wurmser est parti le 27 pour Kaiserlautern.

Le congrès d'Hildesheim a dû s'ouvrir le 23 pour aviser à l'approvisionnement de l'armée qui va former le cordon de neutralité du nord de l'Allemagne. On assure aujourd'hui que les états de l'électeur de Cologne en Westphalie, ainsi que les comtés de Bentheim, de la Lippe, l'évêché de Paderborn, &c., sont compris dans la ligne de démarcation.

(Extrait des gazettes allemandes).

ANGLETERRE

De Londres , le 24 mai.

Le parlement d'Irlande va être disseus comme celui de la Grande-Bretagne. Sa dissolution auroit été déclarée plutôt si l'état de trouble où est ce royaume n'avoit fait différer cette mesure.

Sir Gilbert Elliot, vice-roi de Corse, ayant obtenu un congé pour venir en Angleterre, M. Frédéric North le remplacera pendant son absence.

Suivant des lettres officielles du lord Balcarres, gouverneur de la Jamaïque, en date du 26 mars 1796, la tranquillité est entierement rétablie dans l'isle; les negres marous ont été battus, poursuivis jusques dans leurs dernières retraites, & forcés de rendre les armes & de jurer soumission au gouvernement & aux loix britanaiques.

Les nouveaux pairs de la Grande-Bretagne, déclarés

jusqu'à ce jour, sont : les comtes de Morey, de Courtoun & de Galloway, en Irlande; les vicomtes Midéleton & Downe, dans le même royaume; le lord Bridport; sir H. G. Calthorpe; sir Fr. Bassett; sir Pet. Burrel; sir J. Rous; MM. Lascelles, Pierrepoint, J. Campbell & Rolle. Les lords Auckland & Hawkesbury ont été fails comtes, & le lord Hood vicomte.

Après beaucoup de variations & d'incertitude sur la destination de la flotte hollandaise qui a mis à la mer, en commence à croire généralement que 7 vaisseaux de lignt & ro frégates, ayant à bord un détachement considérable de troupes de terre, sont allés au cap de Bonne-Espérance, tandis que 3 autres vaisseaux de ligne & 5 frégates se rendront à Surinam.

fui

nis

fai

qu

COL

Dans un de ses précédens discours sur la guerre actuelle. M. Fox semble avoir prédit le sort du roi de Sardaigne en observant que ce monarque, présenté par les minitres comme un modele de fidélité, deviendroit bients un triste exemple d'infortune.

Fonds publies.

Banque, 160. — 3 pour 100 consol. 65 4. — 4 pou 100 consol. 81 3.

FRANCE.

ARMÉE B'ITALIE.

Extrait d'une lettre du commissaire du gouvernement pri l'armée d'Italie, au directoire exécutif, du 10 prairie an 4°.

CITOYENS DIRECTEURS,

L'armée en entrant dans la Lombardie par la délai des autrichiens, n'auroit pas dû s'attendre à être force de réprimer le peuple lui-même: les témoignages d'alle gresse qu'elle avoit reçus, devoient lui faire concevo d'autres espérances; elle a pourtant été dans cette tris position. Pai heureusement à vous annoncer, que le resultat en a été aussi prompt que favorable.

Je sus insormé le 5, par le général Despinoy, qui con mandoit la place, que dans les sauxbourgs de Milan, le côté de Pavio, quelques mouvemens se manifestoient, peuple y étoit attroupé; des sorces y surent envoyées por les dissiper; les rebelles voulurent désarmer la troupe plusieurs surent tués ou blessés, le reste s'ensuit, & tot rentra dans l'ordre.

Dans la nuit je fus prévenu que les mêmes mouvemes avoient eu lieu à Vareze, ainsi qu'à Pavie & à Lody que dans les campagnes en sonnoit le tocsin pour far armer le peuple; que cette sédition, qui paroissoit con binée, avoit été fomentée par des prêtres & des noble qui excitoient le peuple à se révolter pour assassiner le français; que la garnisen qui étoit à Pavie avoit été de sarmée, & que sur la route, des paysans attroupés avoit assassiné des ordonnances & des employés d'administrations de la contra del

Jo n'hésitai pas de penser qu'il étoit instant de répi mer cette effervescence: j'ordonnai l'arrestation de que ques personnes, suspectes par leurs principes & leur a tachement à l'archiduc. Ces premiers moyens, second par l'activité qu'apporta le général Despinoy à les ex cuter, assurerent la tranquillité de Milan.

Je me hâtai de prévenir le général Buonaparte de qui se passoit; il se rendit aussi-tôt à Milan, & nos partîmes pour Lavie, ou étoit le foyer de la rebellid

ey, de Courites Middleton ord Bridport : et. Burrel; sir . Campbell & y ont été faits

ude sur la des. à la mer, en scaux de ligne nt considérable e Bonne-Espéigne & 5 fré

uerre actuelle de Sardaigne par les minis ndroit bienta

54 - 4 pou

E. vernement pri du 10 prairial

par la défail e à être forcé oignages d'alle faire concevor ans cette trist er, que le re

inoy, qui con de Milan, d anifestoient, envoyées po mer la troup 'enfuit, & tol

nes mouvemen vie & à Lody sin pour fail paroissoit com & des noble ir assassinerli e avoit été d troupés avoies 'administration stant de repr ation de que ipes & leur yens, second noy à les ex

onaparte de Milan , & non le la rebellion

Arrivés à Binasco, le général de brigade Lasne, qui Pont au Charge & au faubourg Saint-Antoine. Les propos commandoit l'avant-garde, apperçut un rassemblement de 7 à 800 hommes armés. Il fondit sur les rebelles; plus de cent d'estr'eux furent tués, le reste mis en fuite. La troupe, justement irritée, mit le feu au village.

Le lendemain, nous continuâmes notre marche sur Pavie; nous en trouvâmes les portes fermées, & les habitans en armes. Rous apprimes que la garnison française

y avoit été faite prisonniere de guerre.

Le général Buonsparte fit sommer les rebelles; &, la sommation n'ayant pas été écoutée, fit attaquer la ville. On canonna pendant quelque tems; les grenadiers ensoncerent ensuite les portes à coups de hacke : les rebelles furent tués ou dispersés; la ville fat, pour ainsi dire, par la résistence qu'elle opposa, prise d'assaut. La garnison fut délivrée.

l'ai destitué la municipalité, je l'ai remplacée; j'y ai fait arrêter besucoup de nobles & d'hommes suspects, qui avoient cu part à la révolte. Quelques-nus des principaux chefs, jugés par une commission militaire, & reconnus coupables, ont été fusillés. Le calme est parfaitement rétabli.

Les contributions rentrent avec activité.

Signé, SALICETTI.

De Paris, le 20 prairiel.

M. Ochs, tribun de l'état de Basle, vient d'arriver ioi; il est chargé de la part du conseil de son canton de venir conserer avec le directoire sur les objets qui , depuis quelque tems, avoient un peu altéré la bonne intelligence le corps helvétique, & particulièrement le canton de Bale, desirent maiatenir avec la république française. M. Ochs passe pour un homme d'esprit, sage & éclaire, connoissant bien les dispositions & les intérêts de son pays. Il doit voir aujourd'hui le directoire, & l'on a lieu de croire que les noages qui s'étoient élevés à ce sujet seront aisement dissipés par des explications franches & amicales de part & d'autre. Ce qui confirme cette espérance, c'est le rappel de Bassal, ci-devant curé de Versalles, jusqu'ici chargé d'une mission à Bâle par une suite du systême désatreux qui a égaré les premieres opérations du gonvernement, dont on a annencé prématurément la destitution dans les journeux, mais qui n'a été définitivement rappele que depuis quelques jours. Bassal tenoit à Bale comités avec le ci-devant mirquis de Potera, Lebrun, secrétaire, ci-devant juré du tribunal révolutionnaire, & 'ex-conventionnel Sergent, dont la nom est assez famenx. Il paroît que le résultat de ces conciliabules avoit été de donner à notre gouvernement des défiances & de Pincertitude sur les dispositions des Suisses ; il paroit aujourd'hui que ces défiances étoient injustes & sans fondement; & l'on doit espérer qu'en rendant à une juste nullité les artisans de ces dangereuses trames, les relations d'amitié & de bon voisinage se rétabliront d'une maniere inébranlable entre les deux républiques.

On sait déjà que le canton de Schwitz, cédant au vœu de majorité des cantons, a consenti à reconneitre la république française.

paroît que le parti anarchiste n'a pas perdu toute espérance de remuer le peuple & d'amener quelque trouble. Il y a eu ces jours derniers des groupes plus nombreux & plus animés qu'à l'ordinaire, à la place de Grève, au

y étoient très séditieux; on se servoit, comme à l'ordinaire, du prétexte de l'aviliesement du papier-monnoie & du renchérissement de toutes les nécessités de la vio pour exaspérer le mécontentement du peuple. Dans un de ces rassemblemens où il y avoit un grand nombre d'ou-vriers qui se plaignoient de la difficulté de subsister, en leur disoit: pourquoi le seuffrez-vous? c'est votre faute. Dans tous, on soutenoit la justice qu'il y avoit à faire partager an pauvre le superflu du riche; & le moyen d'exécution étoit toujours, en dernier résultat, le pillage de toutes les boutiques & de toutes les maisons à portes cocheres. Les injures les plus vielentes étoient prodiguées au directoire, aux députés en messe, & sur-tout au ministre de . la police, dont il paroît que la vigilance & la fermeté les incommode extrêmement. Un homme digne de foi nous a assuré avoir entendu dire à un orateur de grouppe à la porte Saint-Martin: Sans ce royaliste de Cochon nous curions une boane constitution et le peuple seroit heureax. Cet orateur raisonnoit comme la Sentinelle.

Dans un autre rassemblement on a laissé échapper le projet d'alter s'emparer d'une voiture chargée d'atmes pour les troupes, & qui arrivoit à Paris par la route de Charenton. L'avis étoit très-exact : on a aisément prévenu l'exécution du complot, & quelques individus ont été

SETTING THE STATE OF

Le tribunal criminel de Paris a condamné à mort une fille d'environ 22 ans, fille d'un coureur d'un ci devent gaince français. Cette fille avoit passé devant le tribunal révolutionnaire, & Fouquier - Tinville l'ayant regardée comme folle, elle fut mise à l'Hôtel-Dieu, où elle s'eccupa de servir ses compagnes. Devenue libre, elle marcha contre la convention au mois de prairial, & fut arrêtée un conteau à deux laines à la main.

On a voulu lui présenter na moyen de salut dans la folie dont elle avoit été déclarés atteinte; elle a toujours

nié cette démence prétendue.

Boissy - d'Anglas, appellé comme témoin, a cherché tous les moyens d'affoiblic le témoignage qu'il étoit forcé de porter contre elle; mais elle a soutenu que son intention avoit été de le poignarder, & que sa bonne volonté à cet égard subsistoit toujours. Elle a montré une fermeté & un mépris de la vie, qui tiennent beaucoup de l'exattation.

On a répendu le bruit que dans la soirée du 18 les prisonniers de la maison du Plessis étoient en pleine insurrection; qu'ils avoient égorgé les geoliers, & que l'évasion s'effectuoit. La vérité est que quelques mutins ayant conçit l'espoir de s'échapper par une ouverture qu'ils avoient pratiquée dans l'intérieur, exsiterent du mouvement parmi les détenus; & que l'un des administrateurs du bureau central s'est rendu sur les lieux & a rétabli l'ordre en mettent les provocateurs dans l'impuissance de le troubler. Aucun prisonnier ne s'est évadé, aucun géolier n'a été égorgé, & maintenant la maison du Plessis jouit de la tranquillité la plus complette.

Nota. Nous ajoutens que cette révolte n'a en lieu que parmi les hommes de la force, & que la mejeure partie des détenus a offert des secours au concierge.

Les commissaires du bureau central, BREON.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL BES CINQ-CENTS.

Présidence da citoyen LEBRUN.

Suite de la séance du 19 prairial.

Besseroy est de l'avis de Pelet; mais il peuse que la commission ne peut présenter les mesures qu'au moment où les obstacles les rendent indispensables, Quel homme de bonnne-foi, dit-il, pouvoit deviner qu'hier on répandroit le bruit que la loi sur les ventes seroit rapportée, & que les promesses de mandats ne seront échangées contre des mandats qu'à cent capitaix pour un.

Si la loi qui punit les marchands qui refusent de recevoir des mandats, s'écrie Perrin, étoit exécutée, cela

n'arriveroit pas.

Gibert-Desmolieres pense que le mandat ne sera véritablement monnoie que quand tous les assignats auront disparu. (Murmures.)

Comment peut on proférer une pareille hérésie à cette tribune, dit Perrin? Les armées, les fonctionnaires pablics reçoivent les mandats; il n'y a que les contre-révo-

Intionnaires qui les refusent.

Crassous expose que la loi a pourvu aux peines que l'on provoque; il ne s'oppose pas à l'ajournement; mais il demande que le conacil reconnoisse sur-le-champ l'argence du projet de Beffrey.

Cette proposition est adoptée, & le conseil ajourne à

demain le fond du projet.

Organe d'une commission spéciale, un membre fait adopter un projet de résolution qui porte qu'il est sursis à toute poursuite, ayant pour objet le partage des biens

communaux. Une très-longue discussion s'éleve sur le placement d'un

tribunal civil.
Sur la proposition de Daunou, le conseil décide qu'il no prononcera qu'à la paix sur les demandes faites au changement d'administration.

Séance du 20 prairiel.

Le directoire instruit le conseil que le 12 prairial un corps de l'armée de Sambre & Meuse, placé dans le Hundsruck, a chassé les Autrichiens de deux postes importans, qu'ils ont fait de vains efferts pour reprendre. Le même jour la division, commandée par le général Kléber, placée sur la rive droite, a attaqué l'ennemi sur la Sieg, l'a complettement battu, l'a feraé de se retirer. On est à sa poursuite. Les Autrichiens ont perdu 2400 bommes, dont 1000 prisonniers, parmi lesquels se trouve un major & plusieurs officiers.

Doulcet obtient la parole: l'attente des bons Français, dit-il, ne sera point trompée; cette victoire va ranimer le courage de tous les bons citoyens, de tous ceux qui veulent, par leur dévoucment dans l'intérieur, seconder les glorieux succès de nos freres d'armes: elle hâtera la paix dont tous les peuples ont besoin & qu'il apportient aux Français de dicter; oui, oui, nous la dicterons, à des conditions modérées, sans doute, car la modération est l'appanage de la force.

Ainsi sont démentis ces bruits perfides répandus dans les grouppes; en y parloit de revers; on prétendeit que nos troupes étoient battues; on cherchoit sur-tout à elever des doutes sur la conspiration; on profitoit de ce que la constitution vous défend toute discussion publique; en vouloit par ce moyen enlever au directoire la confiance publique. (Il s'éleve quelques murmures)

Parateur.

Plusieurs voix. — C'est vrai; on les tient.

Doulcet. — Mais le diretoire ne restera pas seul dan cette lutte.

Plusieurs voix. - Non, non.

Doulcet - Il aura pour lui tous les Bons Français.

Oui, oui, crie-t-on.

Quels sont ses ennemis? continue Doulcet, des voleurs des échappés de comités révolutionnaires.

Qui souffre le plus? les fonctionnaires, les rentiers, dont quetques uns sont morts d'inanition. Mais ce n'es pas eeux qui somposent ces groupes; ce sont ces homma que je viens de désigner. Déjà ils signalent de nouvelle victimes; ils impriment des dénonciations contre d'excellens citoyens: eh! que sont ces dénonciations? de extraits des registres des comités révolutionnaires sur le suspects. J'ai vu dans des journaux, de ces extraits imprimés avec toutes les fautes de diction qui se commet teient dans les mêmes comités: ces mêmes gens répat dent dans les groupes que nos armées sont vaincus qu'il faut que le peuple se leve en masse, qu'il met un bonnet rouge au bout d'une pique & qu'il marche.

Ils demandent la mort des cinq tyrans, la dissolutie du corps législatif & la constitution de 1793: mais in eveulent pas de cette constitution! toute anarchiqu'elle est, ils n'en veulent pas. Ce qu'ils veulent, c'a le pillage & le meurtre; toujours le pillage & le meurtre Voilà ce que moi-mème j'ai entendu prêcher.

74.0

de

ren

Je demando que vous donniez la plus grande publicit à l'heureuse nouvelle que vous venez d'apprendre, a ordonnant l'impression du message du directoire exécut & l'envoi aux départemens & aux armées.

Je demande aussi que vous accordiez à l'armée de Samb & Meuse la récompense digne d'elle, en décrétant qu'el ne cesse de bien mériter de la patrie.

Dauchy soumet à la discussion le projet de décret presenté hier par Beffroi & ajourné; il est adopté. Il por que ceux qui, aux termes de la loi du 28 ventêse, e fait des soumissions pour l'acquisition de biens nationampayeront le second quart du prix de ces biens dans lijours, à compter de la publication de cette lei; & ce qui feront des soumissions à l'avenir, à ans dix jours, compter de celui où la soumission aura été faite.

L'homme rival de la Nature, ou 'l'Art de dont l'existence aux Oiseaux et principalement à la volei par le moyen d'une chaleur artificielle.

A Paris, chez Goy & Gid, libraires, rue d'Ensi